

14ème législature

Question N° : 56531	De M. Jacques Bompard (Non inscrit - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >manuels et fournitures	Analyse > manuels scolaires. contenu.
Question publiée au JO le : 03/06/2014 Réponse publiée au JO le : 30/12/2014 page : 10875 Date de changement d'attribution : 27/08/2014		

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'enseignement du genre à l'école primaire et l'affirmation ministérielle de son inexistence. Nonobstant ce déni apparent, les livres pour enfants faisant la promotion de la théorie du genre ou de l'homoparentalité se multiplient et les syndicats d'enseignants travaillent avec le soutien du ministère à leur diffusion au sein des écoles, selon les propos d'un éditeur engagé. Déjà en 2004, l'École des loisirs publiait pour les moins de trois ans « Jean a deux mamans ». Le SNUipp-FSU, syndicat majoritaire dans le primaire recommande lui l'utilisation d'ouvrages comme « La princesse qui n'aimait pas les princes », « J'ai 2 papas qui s'aiment », « Papa porte une robe ». En outre, dans dix académies sont expérimentées « l'ABCD de l'égalité » avec le mépris total de l'avis des parents qui n'ont pas été consultés. Il attire son attention sur le fait que de telles pratiques sont totalitaires et susceptibles de poursuites judiciaires ultérieures de la part de ceux qui subissent ce qui constitue un lavage de cerveau, il demande donc que cessent de telles pratiques dans l'éducation nationale.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche n'est pas compétent pour se prononcer sur la politique éditoriale en matière de livres pour la jeunesse. Il n'est par ailleurs pas dans ses attributions de soutenir dans les écoles la diffusion d'ouvrages dont l'usage pédagogique est recommandé par une quelconque organisation syndicale, quoi qu'en dise apparemment un éditeur cité dans la question posée. Enfin, il ne considère pas devoir se prononcer sur des expressions telles que « pratiques totalitaires » et « lavage de cerveau » qui réfèrent à des registres pour le moins éloigné du sujet évoqué. Pour ce qui concerne le choix des supports pédagogiques, notamment les ouvrages de littérature pour la jeunesse, il convient de rappeler qu'il relève de la liberté pédagogique de l'enseignant qui s'exerce « dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection » (article L. 912-1-1 du code de l'éducation). La littérature occupe une place importante dans les programmes de l'école élémentaire. Aussi afin d'aider les enseignants à choisir des oeuvres, le ministère propose une sélection de livres pour l'école élémentaire, établie à partir de plusieurs critères, notamment leur qualité littéraire, l'accessibilité des textes, l'équilibre entre des ouvrages patrimoniaux, libres de droits, des classiques et des publications récentes, la diversité des auteurs, des illustrateurs, des éditeurs, enfin l'ouverture des pratiques pédagogiques et éducatives qu'elles permettent. Ces listes sont consultables sur le portail de ressources Eduscol. Quant à l'« ABCD de l'égalité », il s'agissait d'un dispositif pédagogique expérimental dont



l'objectif a été de mesurer comment favoriser la transmission et l'appropriation du sens et de la valeur d'une culture de l'égalité entre les filles et les garçons à l'école. Les ressources mises à disposition des enseignants dans ce cadre ont été conçues pour que cette transmission se fasse au coeur même des enseignements au programme, de manière transversale. Ces documents peuvent être consultés sur le site Internet dédié à l'expérimentation, qui propose notamment des séquences d'enseignement en maîtrise de la langue, arts visuels ou encore en éducation physique et sportive. Lorsque des parents ont exprimé des inquiétudes, le plus souvent alimentées par des rumeurs véhiculées sur les réseaux sociaux par des groupes militants, elles ont été rapidement apaisées par les directeurs d'école ou les enseignants eux-mêmes.